



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Rémunération et retraite des policiers municipaux

Question écrite n° 18190

Texte de la question

M. Mathieu Lefèvre interroge M. le ministre de l'intérieur et des outre-mer sur le calcul de la retraite des policiers municipaux. Il lui demande si le Gouvernement envisage une révision du mode de rémunération afin que celle-ci soit plus juste et équitable, en prenant notamment en compte les primes dans le calcul des pensions, ainsi que des perspectives d'évolution de carrière plus diversifiées pour ces agents par l'augmentation nombre de grades disponibles dans chaque catégorie.

Données clés

Auteur : [M. Mathieu Lefèvre](#)

Circonscription : Val-de-Marne (5^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18190

Rubrique : Retraites : fonctionnaires civils et militaires

Ministère interrogé : [Intérieur et outre-mer](#)

Ministère attributaire : [Intérieur et outre-mer](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 mai 2024](#), page 4177

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)